

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2022

Le conseil municipal de CHATEAUPONSAC s'est réuni à la Mairie de Châteauponsac le vingt-et-un novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, selon convocation en date du quatorze novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de M Gérard RUMEAU, Maire de Châteauponsac.

M DUCHILIER Jessy étant secrétaire de séance

Présents : M RUMEAU, Maire, Mme GUILLEMOT-BANDOLLIER, MM GERMANAUD, MARTIN, BARAUD, adjoints, Mmes ALBESPY, FRANCOIS, HENRY, MASSIAS, ROUAULT, ROUMILHAC, STEPHEN, MM CAILHOL, DESSON, DUCHILIER, DUDOGNON, JOMIER, PERICHON

Représenté(s) : Mme SENECAL (procuration M MARTIN)

Délibération n°2022-11-01

Objet : Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Folles et Fromental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n°2022/088 en date du 12 septembre 2022, Madame la Préfète de la Haute-Vienne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Energies Folles pour l'installation de cinq éoliennes et d'un poste source sur les communes de Folles et Fromental.

L'enquête publique s'est tenue du 17 octobre au 18 novembre 2022.

Dans le cadre de ladite enquête, l'avis du Conseil Municipal de Châteauponsac est requis.

Monsieur le Maire présente les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et une abstention,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet d'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Folles et Fromental.

Reçu en Préfecture le 25/11/2022

Délibération n°2022-11-01b

Objet : Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Folles et Fromental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n°2022/088 en date du 12 septembre 2022, Madame la Préfète de la Haute-Vienne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Energies Folles pour l'installation de cinq éoliennes et d'un poste source sur les communes de Folles et Fromental.

L'enquête publique s'est tenue du 17 octobre au 18 novembre 2022.

Dans le cadre de ladite enquête, l'avis du Conseil Municipal de Châteauponsac est requis.

Monsieur le Maire présente les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et invite les membres du Conseil Municipal à émettre un avis sur le projet d'implantation du parc éolien sur les communes de Folles et Fromental.

Le résultat du vote est le suivant :

Avis favorable(s) au projet d'implantation : 0

Avis défavorable(s) au projet d'implantation : 18

Abstention : 1

Le Conseil Municipal,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet d'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Folles et Fromental.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-11-01

Reçu en Préfecture le 25/11/2022